

# Procès verbal du Conseil Municipal de BEAUSSAIS-VITRÉ

## Séance du 16 Mars 2023

\*\*\*\*\*

*Date de la convocation : 9 mars 2023*

*Présents : Nicolas FERRÉ, Aurélie CHASSAC, Mathieu PICARD, Aurélie SAINT-MARTIN, Jean-Charles DISKO, Jean-Manuel SIMON, Sandrine LÉRAUT, Florian GURGAND, Sabrina MADIÉ et Evelyne CHASTANET*

*Absents excusés : Nicolas DUGLEUX pouvoir à Jean-Manuel SIMON, Anita JAMIN pouvoir à Mathieu PICARD, Gwendoline PERREAU pouvoir à Nicolas FERRÉ, Charline DENIS, Sandrine BERNY-SOUCHARD,*

*Absents non excusés :*

Secrétaire : Sabrina Madier

### 1. Procès-verbaux des Conseils Municipaux du 12 janvier et du 28 janvier 2023

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les procès-verbaux des réunions du 12 janvier et du 28 janvier 2023.

**Par 0 voix contre, 0 abstention, 13 voix pour dont 3 pouvoirs,** le conseil municipal valide les procès-verbaux des réunions du 12 janvier et du 28 janvier 2023.

## FONCTION PUBLIQUE

### 2. Avenant à la convention de mise à disposition de personnels intérimaires

Rapporteur : Nicolas Ferré

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 15 janvier 2013, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Il précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Il informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 12 décembre 2022 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui passera de 4 % à 4,5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Par 0 voix contre, 0 abstention, 13 voix pour dont 3 pouvoirs,**

**AUTORISE** le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition. (Voir convention en Annexe)

### **3. Protection sociale complémentaire et prévoyance : participation communale**

Rapporteur : Nicolas Ferré

#### **a/ Volet santé**

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial, le conseil municipal est amené à se prononcer sur le principe d'une protection sociale complémentaire labellisée pour ces agents et une participation communale à hauteur de 30 € mensuel à compter du 01 avril 2023.

**Par 0 voix contre, 0 abstention, 13 voix pour dont 3 pouvoirs**, le conseil municipal adopte la mise en place d'une participation communale de 30 € mensuelle par agent ayant souscrit une assurance pour la protection sociale complémentaire labellisée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Cette participation sera versée à chaque agent mensuellement par ajout d'une ligne de paie dès lors qu'il aura fourni une attestation d'assurance complémentaire santé labellisée.

#### **b/ Volet prévoyance**

D'autre part, les membres du collège « personnel » du comité social territorial estiment cependant que le montant de la participation pour le volet prévoyance est trop faible. Elle s'élève actuellement à 6 € par mois et par agent.

Actuellement la moyenne des cotisations s'élève à 26 €. Elles varient entre 9 et 55 € selon les options choisies par les agents, leurs rémunérations et leurs temps de travail.

Si tous les agents prenaient toutes les options la moyenne s'élèverait à 33 € et varierait entre 15 et 55 €.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'augmentation de cette participation et à quelle hauteur.

#### **Débat :**

**- augmentation progressive chaque année jusqu'à 2026**

**Par 0 voix contre, 0 abstention, 13 voix pour dont 3 pouvoirs** le conseil municipal décide de porter la participation pour la complémentaire prévoyance à **9 €**.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **4. Participation ACEMPSSBB-V**

Rapporteur : Aurélie Chassac

Le comité syndical de l'ACEMPSSBB-V lors de sa dernière séance a arrêté les participations communales pour 2023.

Le prix de la journée s'élève à 2 059,12 € contre 2 018,74 € en 2022.

Les 10 journées prévues sur la commune sont réparties en 2 périodes : du 3 au 7 avril et du 29 septembre au 5 octobre 2023.

La participation annuelle de la commune s'élève à 20 591 €.

#### **« Infos du syndicat »**

##### **2023-02-05-PARTICIPATIONS COMMUNALES 2023**

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier Conseil Syndical, il avait évoqué l'augmentation inévitable de 2 % des participations communales dues principalement à la revalorisation de 3,5 % de l'indice 100 au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Il rappelle également que nous devons faire face comme toutes les collectivités à l'inflation du gasoil, des pneus, etc... Il propose donc une augmentation des participations de 2 %, en sachant que c'est insuffisant pour couvrir les accroissements de charges. Cette proposition d'augmentation a été limitée à 2% compte tenu des contraintes budgétaires des communes.

Les participations communales s'élèveraient commune par commune comme suit :

- Avon (11j) : 22 650.00 €
- Prailles-La Couarde (18 j) : 37 064.00 €
- Exoudun (37 j) : 76 188.00 €
- La Mothe-St-Héray (34 j) : 70 010.00 €
- Pamproux (41 j) : 84 423.00 €
- Salles (8 j) : 16 473.00 €
- Soudan (36 j) : 74 129.00 €
- Bougon (8 j) : 16 473.00 €
- Beaussais-Vitré (10 j) : 20 591.00 €

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide le montant de ces participations communales pour l'exercice 2023.

**Débat :**

- environ 5 à 6 agents interviennent à chaque séance sur la commune avec du matériel spécifique non présent sur la commune.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal, par 0 voix contre, 0 abstention, 13 voix pour dont 3 pouvoirs** décide de poursuivre son engagement avec ce syndicat. Le montant de l'adhésion sera portée au budget 2023.

**5. Groupe de travail « Petite Enfance-Enfance Jeunesse »**

**Rapporteur :** Nicolas Ferré

Un diagnostic « petite enfance » du Mellois en Poitou a été entrepris en partenariat avec la CAF, la MSA et le Département. Il a été présenté en Conférences des Maires en juillet et décembre 2022.

Il en ressort la mise en place d'un groupe de travail par secteur géographique et la demande de soutien des maires dans cette action afin de déterminer les différents services et actions en place.

Il est nécessaire de nommer un référent pour intégrer ce groupe de travail.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Par 0 voix contre, 0 abstention, 13 voix pour dont 3 pouvoirs,**

Nomme Aurélie Saint-Martin, référent au diagnostic PE-EJ

**6. Partenariat et action sur la commune**

**Rapporteur :** Nicolas Ferré

L'association CIF-SP Solidaires entre les âges propose différentes actions pour lutter contre l'isolement des personnes.

L'une d'entre elles : le « Transport Solidaire ». L'association est partenaire de ce dispositif avec les collectivités afin de répondre aux besoins de mobilités existants sur le territoire. Il s'agit de mettre en relation des bénéficiaires (définitivement ou momentanément en difficultés de transport) et des chauffeurs bénévoles.

La participation communale s'élève à 35€ l'année.

**Débat :**

- Le chauffeur est indemnisé par l'utilisateur (environ 0.30cts du km)

- L'utilisateur et le chauffeur sont mis en relation par l'association.

**Après en avoir délibéré, considérant le bien-fondé de cette action en faveur des personnes en difficultés de transport, le conseil municipal, par 0 voix contre, 0 abstention, 13 voix pour dont 3 pouvoirs,** approuve le partenariat avec l'association CIF-SP et autorise Monsieur Le Maire à signer une convention et engager la dépense de l'adhésion.

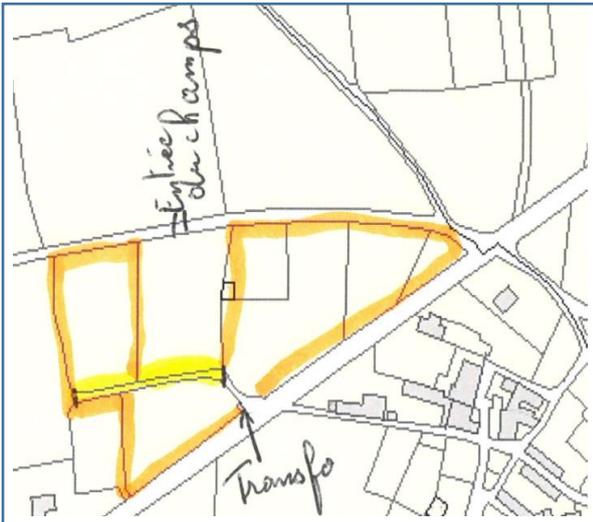
## DOMAINE ET PATRIMOINE

### 7. Convention de mise à disposition chemins communaux-agricoles

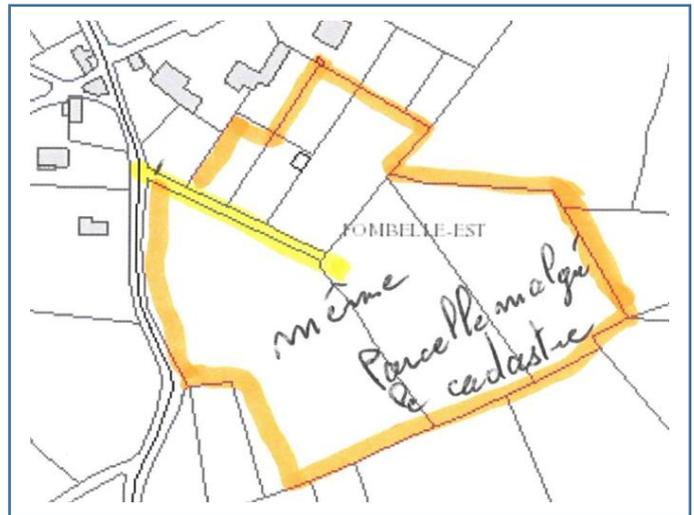
Rapporteur : Nicolas Ferré

Suite à ma rencontre avec Mr Grolleau Matthieu, nouvel exploitant agricole à Fombelle, Il demande la possibilité d'exploiter des bouts de chemins bordant ses parcelles, ne menant nulle part.

La Groie



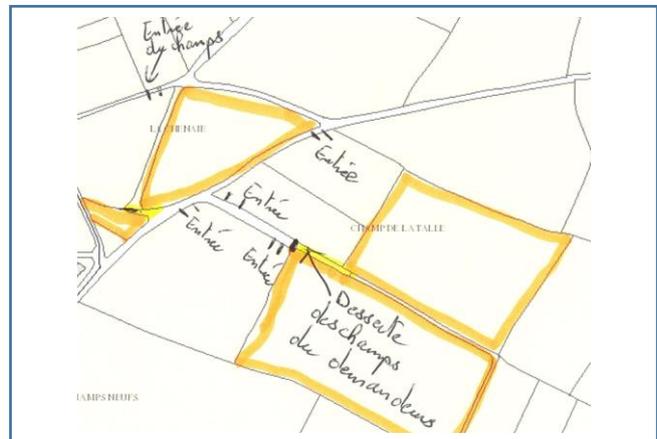
Fombelle



Gratteloup



La Touche



Afin de formaliser cette utilisation, sachant que ces chemins sont entretenus par l'exploitant riverain depuis fort longtemps, Mr le Maire propose d'établir une convention de mise à disposition pour utilisation agricole ou de lui vendre.

#### **Débat :**

- Changement du paysage
- les démarches nécessaires ont été faites en amont et mise en œuvre par l'agriculteur

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 voix contre, 2 abstentions, 10 voix pour dont 3 pouvoirs,**

Accepte de mettre à disposition à l'exploitant agricole « GAEC de Fombelle » les chemins ruraux définis ci-dessus

Autorise Mr le Maire à poursuivre les démarches par la mise en place d'une convention.

## **8. Vente bâtiment communal impasse de Fombelle et d'une benne 3 points**

Rapporteur : Florian Gurgand

Mr Florian Gurgand, conseiller municipal précise qu'il a fait procéder à l'estimation du bâtiment par l'agence Human de Melle.



Le bâtiment :  
Section B 291  
Hangar Clos sur 3 faces  
De 80 m<sup>2</sup>



Benne 3 points  
Estimation : 250 €

Débat :

- L'agence Human a estimé le bâtiment entre 8 000 et 12 000 €
- Le bornage doit être effectué et à la charge de la commune
- Une annonce sera publiée pour la vente de ces biens.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 0 voix contre, 0 abstention, 13 voix pour dont 3 pouvoirs,***

Décide de vendre et fixe le prix du bâtiment à 10 000€ et le prix de la benne 3 points à 250€

Autorise le maire à signer tout document relatif aux cessions de ces biens.

## **9. Logement de la Robinière**

Rapporteur : Nicolas Ferré

Le dernier locataire Mr MOINET Simon a quitté le logement début février et un état des lieux a été établi.

Considérant que le logement n'a pas été rendu dans un très bon état de propreté, et que le locataire n'est pas à jour dans le paiement de ces loyers, le conseil municipal décide de ne pas rendre la caution.

Le logement pourra être remis en location dès que possible.  
Monsieur le Maire a déjà réalisé 5 visites.

Mme Lener, agent d'entretien en lycée  
Mme Frappier, retraitée  
Mme Meteau, agent communal  
Mr Lopez William, employée MS 79  
Mme Bebeau agent de logistique

**Débat :**

- Le maire fait un point sur les différentes visites effectuées

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 0 voix contre, 0 abstention, 13 voix pour dont 3 pouvoirs,**

- retient la candidature de Mme FRAPPIER
- fixe le montant du loyer à 380 € (TOM et chauffage compris)
- fixe le montant de la caution à un mois de loyer
- dit que les charges d'eau et d'électricité sont à la charge du locataire.
- Décide de louer le logement à partir du 25 mars 2023

**10. Cimetière**

Rapporteur : Nicolas Ferré

Monsieur le Maire fait part des demandes de concession de personne hors commune sans parenté sur la commune :

- ⇒(Exemple n°1: une personne ayant habité sur la commune mais qui est partie peut-elle prendre une concession sachant qu'elle n'a pas de famille enterrée dans le cimetière)
- ⇒(Exemple n°2 : une personne n'ayant jamais habité sur la commune mais qui a de la famille « beaux-parents » enterrée dans le cimetière)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 0 voix contre, 0 abstention, 13 voix pour dont 3 pouvoirs,**

Décide de ne pas exclure les demandes d'habitant hors commune ayant un lien avec celle-ci.

**11. Demande de Subventions et participations**

Rapporteur : Nicolas Ferré

SUBVENTIONS 6574 / 65733					
Organisme	2020	2021	2022	vote 2023	
APE		2 255,00	2 300,00	1275,00	(28€ /ENFANT)
Bibliothèque	2 000,00	1 000,00	1 000,00	1000,00	
CAUE	200,00	200,00	200,00	200,00	
ID79	100,00	200,00	200,00	200,00	
CRER	300,00	300,00	300,00	0,00	
FNATH	50,00	50,00	50,00	50,00	
Fonds de solidarité au Logement	50,00	50,00	50,00	50,00	
Fonds Dép d'aide aux jeunes	50,00	50,00	50,00	50,00	
USEP	227,70	0,00	0,00	0,00	Pas d'usep cette année
Foyer Rural	6 252,00	3 000,00	3 000,00	3000,00	
MFR		1 750,00	0,00	0,00	
CUMAV	160,00	160,00	0,00	0,00	
FDGEDON	40,00	71,32	72,00	71,32	
MPP	0,00	0,00	0,00	200,00	
<b>TOTAL</b>	<b>9 429,70</b>	<b>6 831,32</b>	<b>7 222,00</b>	6096,32	

PARTICIPATIONS 65548				
Organisme	2020	2021	2022	vote 2023
ACEMPSSBB-V	23 500,00	23 867,00	20 200,00	20 591,00
SIGIL	400,00	400,00	400,00	400,00
REGION - Part communale navette	7 000,00		2 457,55	1 500,00
ADM 79	540,00	541,73	479,05	485,00
AMR 79	75,00	119,00	119,00	119,00
ANIMAL'OR	550,00	548,68	576,44	543,63
SERTAD DEFENSE INCENDIE	1 903,70	3 324,50	612,00	700,00
CCMP BALAYAGE/ SIVOM	950,00	671,39	726,45	750,00
Stérilisation des Chats			500,00	500,00
RGPD			2 000,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>34918,7</b>	<b>29 472,30</b>	<b>28 070,49</b>	<b>25 588,63</b>

Après avoir pris connaissance des différentes demandes de subvention et les participations le conseil municipal est amené à délibérer sur les montants pour 2023.

**Débat :**

- Pour les subventions du foyer les demandes seront regroupées par le bureau du foyer et seront présentées au maire une seule fois dans l'année pour examen.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 0 voix contre, 0 abstention, 13 voix pour dont 3 pouvoirs,**

Vote les montants comme ci-dessus dans la colonne vote.

Ces sommes seront inscrites au budget.

**12. Mise en place du prélèvement automatique pour la facturation cantine/garderie**

Rapporteur : Nicolas Ferré

Suite à de nombreux impayés et afin de faciliter le paiement des factures périscolaires nous proposons au conseil de proposer le prélèvement automatique pour les personnes qui souhaiteraient le mettre en place.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 0 voix contre, 0 abstention, 13 voix pour dont 3 pouvoirs,**

Accepte la mise en place du prélèvement automatique pour les factures périscolaires.

Charge Monsieur le Maire d'exécuter cette décision.

## QUESTIONS DIVERSES

⇒ Tour Cycliste Poitou-Charentes : du 22 au 25 août 2023

⇒ Prise électrique extérieure avec minuteur à la salle des fêtes de Vitre pour les illuminations

-Monsieur le Maire nous fait part qu'il prendra contact avec Éric Renaudet (EEAC)

⇒ Semaine de la « Bouquinade » du 23 mars au 31 mars : la Bibliothèque propose d'y associer les écoles et la mairie par le prêt d'un stock de livres.

⇒ Des élus de la Commune de Prailles-La Couarde proposent de faire connaître l'association « Appui et vous » qui est présente sur Melle Niort St Maixent. Elle intervient dans le cadre d'une entraide avec les personnes en difficulté physique et morale. Si cette proposition vous semble intéressante il faut répondre à la mairie de Prailles-La Couarde. La date de cette réunion n'est pas connue à ce jour.

Aurélie Saint-Martin parle du 8 mai, les enfants souhaiteraient chanter « la Marseillaise »,  
Monsieur Jean-Charles Disko propose « le chant des partisans ».

Fin de réunion : 22h53

Date à retenir prochain conseil Budget le 6 avril 2023 à 19h00